La sécurité lors du partage de la route - ça va dans les deux sens

Signature : Association canadienne de sécurité agricole

Que nous nous déplacions en voiture, en moto ou en tracteur, nous avons tous une responsabilité en matière de sécurité routière.

Cependant, trop souvent, des incidents de circulation impliquant des véhicules à moteur et du matériel agricole sont signalés. Malheureusement, ces incidents ont souvent des conséquences graves pour les conducteurs et les opérateurs d'équipement. Selon les données de Surveillance des blessures agricoles au Canada, les collisions routières ont représenté environ 5 % de tous les accidents mortels liés à l'agriculture entre 2011 et 2020.

Voici quelques conseils pour assurer la sécurité de tous sur la route :

Automobilistes

- Les tracteurs et autres équipements agricoles roulent beaucoup plus lentement que la circulation normale, ce qui signifie qu'un véhicule motorisé roulant à la vitesse limite peut réduire la distance qui le sépare des machines agricoles beaucoup plus rapidement que prévu. Réduisez toujours votre vitesse lorsque vous vous approchez de l’équipement agricole.
- N'oubliez pas que les saisons de plantation au printemps et de récolte à l'automne sont celles où le nombre de machines agricoles circulant sur les voies publiques est le plus élevé, en particulier dans les zones rurales.
- Gardez toujours une certaine distance derrière les machines agricoles, ce qui vous permet de mieux voir quand vous pouvez les dépasser en toute sécurité et aide le conducteur de la machine à vous voir.
- Bien qu'il puisse être frustrant de se trouver derrière un véhicule lent, il est important de ne le dépasser que lorsqu'on peut le faire en toute sécurité.
- Sachez que certaines machines agricoles sont très larges et peuvent occuper plus d'une voie.
- Les tracteurs et autres véhicules agricoles font souvent un grand virage à gauche. Si vous voyez un tracteur dévier vers la droite, il y a de fortes chances qu'il soit sur le point de tourner à gauche - ce n'est PAS un signal pour les automobilistes de dépasser!

Conducteurs de matériel agricole

- Dans la mesure du possible, empruntez les routes secondaires plutôt que les autoroutes en raison de la taille et de la vitesse réduite des machines agricoles. Prenez le temps de planifier votre itinéraire avant de prendre la route.
- Veillez à ce que votre équipement soit muni de matériaux réfléchissants et d'un panneau de signalisation pour véhicules lents en bon état et visible.
- Avant de prendre toute route, vérifiez que tous les feux, balises et clignotants sont propres et fonctionnent correctement.
- Vérifiez attentivement que tous les chargements sont sécurisés et que votre équipement ne laissera pas de débris sur la route et n'enverra pas de projectiles vers les automobilistes.
- Soyez conscient de la largeur et de la hauteur de votre équipement et réglez les rétroviseurs en conséquence. Cela vous permettra de circuler en toute sécurité et d'éviter les obstacles potentiels tels que les panneaux de signalisation, les câbles aériens et les ponts.
- Lors du transport des charges surdimensionnées ou en circulant sur des routes à grande vitesse, il est préférable d'utiliser un véhicule pilote dans la mesure du possible. (REMARQUE : Certaines provinces ont des exigences spécifiques concernant les véhicules pilotes, tandis que d'autres n'en ont pas. Veillez à consulter le code de la route de votre province pour vérifier les exigences en vigueur dans votre région).

N'oubliez pas : Nous partageons tous les mêmes routes publiques, ce qui signifie que nous avons tous un rôle à jouer pour nous assurer que tout le monde rentre à la maison en toute sécurité.

Pour obtenir d'autres conseils sur la santé et la sécurité agricoles, veuillez consulter le site semainesecuriteagricole.ca.

Au sujet de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole
L'ACSA souligne l'importance de la sécurité dans les exploitations agricoles canadiennes et encourage les conversations sur la santé et la sécurité agricoles chaque année dans le cadre de la SCSMA, qui a lieu au cours de la troisième semaine de mars. Les commanditaires de la SCSMA pour 2025 sont le CN, la Canadian Canola Growers Association et Syngenta Canada.

Au sujet de l'Association canadienne de sécurité agricole
L'Association canadienne de sécurité agricole est un organisme national sans but lucratif consacré à l'amélioration de la santé et sécurité des agriculteurs et de leurs familles et leurs travailleurs. L'ACSA est financée en partie par le Gouvernement du

Canada dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable, une initiative fédérale, provinciale et territoriale. Pour plus d'informations, consultez le site www.casa-acsa.ca, retrouvez-nous sur Facebook ou LinkedIn, ou suivez-nous sur X @planfarmsafety.